



Position de l'ADC sur l'antibiothérapie prophylactique pour les patients dentaires ayant subi une arthroplastie totale

L'Association dentaire canadienne maintient son appui à l'énoncé de 2003 de l'American Dental Association (ADA) et de l'American Academy of Orthopaedic Surgeons (AAOS), relativement à l'antibiothérapie prophylactique pour les patients dentaires ayant subi une arthroplastie totale.

Selon l'énoncé, l'antibiothérapie prophylactique de routine n'est **pas** indiquée pour la plupart des patients dentaires qui ont subi une arthroplastie totale, ni pour les patients porteurs de tiges, de plaques ou de vis orthopédiques.

L'énoncé insiste sur l'importance d'avoir une santé buccodentaire optimale avant une arthroplastie totale et de maintenir une bonne hygiène buccale et santé buccodentaire après la chirurgie. De plus, les infections buccofaciales chez les patients ayant subi une arthroplastie totale devraient être traitées d'une manière énergique afin d'éliminer la source d'infection et d'en éviter la propagation.

D'après l'énoncé, l'antibiothérapie prophylactique devrait être envisagée pour un nombre restreint de patients devant subir des procédures dentaires plus susceptibles de causer une bactériémie. Les types de patients visés incluent :

- tous les patients, durant les deux premières années suivant une arthroplastie;
- les patients immunodéprimés;
- les patients présentant des comorbidités, incluant des antécédents de prothèses articulaires infectées.

La déclaration consultative de l'ADA/AAOS, qui contient la liste des procédures dentaires à haut risque ainsi que les régimes posologiques d'antibiothérapies prophylactiques recommandés, peut être consultée à l'adresse :*

<http://jada.ada.org/cgi/content/full/134/7/895>

Version anglaise approuvée
par le conseil d'administration de l'ADC
Novembre 2007

*Lien mis à jour en octobre 2009